
Non-Citoyen

Réservé à l'administration

Nom de l'enfant : _____



ÉTÉ 2024



FICHE D'INSCRIPTION

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENFANT

Nom de famille :	Date de naissance (JJ/ MM/ AAAA) :
Prénom :	Niveau de scolarité complété au 23 juin :
Adresse :	Code postal :

2. PARENTS OU TUTEURS

Nom du 1 ^{er} parent :		Nom du 2 ^e parent :	
Profession durant l'été :		Profession durant l'été :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :	(Rés.)	Téléphone :	(Rés.)
	(Bur.)		(Bur.)
	(Cell.)		(Cell.)
Courriel :		Courriel :	
GARDE de l'enfant			
Deux parents <input type="checkbox"/> 1 ^{er} parent seulement <input type="checkbox"/> 2 ^e parent seulement <input type="checkbox"/> Garde partagée <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>			
Pour émission du relevé 24		*NAS : — —	
Nom du parent payeur :			

3. À LA SEMAINE POUR LE NON-CITOYEN (n'inclut pas les sorties payantes du mercredi)

Cochez	Dates	Tarif	Cochez	Dates	Tarif
<input type="checkbox"/>	1) 25 juin au 28 juin	48 \$	<input type="checkbox"/>	5) 22 juillet au 26 juillet	60 \$
<input type="checkbox"/>	2) 2 juillet au 5 juillet	48 \$	<input type="checkbox"/>	6) 29 juillet au 2 août	60 \$
<input type="checkbox"/>	3) 8 juillet au 12 juillet	60 \$	<input type="checkbox"/>	7) 5 août au 9 août	60 \$
<input type="checkbox"/>	4) 15 juillet au 19 juillet	60 \$	<input type="checkbox"/>	8) 12 août au 16 août	60 \$

Le chandail (t-shirt) du camp de jour est obligatoire pour les sorties hors camp du centre multifonctionnel du nord de Lanaudière et les activités du mercredi.

Le coût des chandails pour deux (2) est de : **20\$**

Taille de t-shirt (encerclez) : Grandeur **Enfant** : Petit – Moyen – Grand – X-Large
 Grandeur **Adulte** : Petit – Moyen – Grand

4. CHOIX DE SORTIE

Les sorties « payantes » ne sont pas incluses dans le coût d'inscription. Vous devrez ajouter le coût des sorties à votre coût d'inscription. Voir la programmation complète du camp de jour à la fin du document.

Veillez cocher les sorties auxquelles votre enfant participera.

Cochez	Activité	Date	Lieu	Tarif
<input type="checkbox"/>	BoulZeye	3 juillet 2024	Pont-aux-Trembles	Non- CITOYEN : 40 \$
<input type="checkbox"/>	Fun Tropolis	10 juillet 2024	Laval	Non- CITOYEN : 40 \$
<input type="checkbox"/>	Abraska	17 juillet 2024	Rawdon	Non- CITOYEN : 40 \$
<input type="checkbox"/>	Domaine sentinelle	24 juillet 2024	Saint-Félix-de-Valois	Non- CITOYEN : 25 \$
<input type="checkbox"/>	Courant Marin	30 juillet 2024	Plage	Gratuit
<input type="checkbox"/>	O Volt	31 juillet 2024	Trois-Rivières	Non- CITOYEN : 40 \$
<input type="checkbox"/>	Complexe Atlantide	7 AOÛT 2024	Sainte-Béatrix	Non- CITOYEN : 40 \$
<input type="checkbox"/>	Domaine Bazinet	14 AOÛT 2024	Ste-Émilie-de-L'Énergie	Non-CITOYEN : 40\$
TOTAL COÛT DES SORTIES :				_____ \$

Veillez prendre note que le calendrier des sorties pourrait être modifié au cours de l'été avec un préavis d'une journée sur la page Facebook du camp de jour, aucun remboursement possible.

Initiale

5. SERVICE DE GARDE

Votre enfant fréquentera-t-il le service de garde ? (25 juin au 16 août)	
Le matin : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Le soir : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Tarifs pour service de garde : Matin (7h30 à 8h55) → 2\$ par enfant Soir (16h05 à 17h30) → 2\$ par enfant	Vous avez la possibilité d'acheter des cartes de service de garde au coût de 20\$ (10 périodes de garde) ou 40\$ (20 périodes de garde). Si vous n'avez pas de carte, vous devrez payer immédiatement le 2\$ à la personne responsable lors de cette journée. Notez que les cartes ne sont pas remboursables
Qui est autorisé à venir chercher votre enfant le soir (autre que l'un des deux parents)?*	
Prénom :	Nom :
Lien avec l'enfant :	Mon enfant est AUTORISÉ à partir <u>seul.e</u> le soir. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

* Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel du service de garde ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unie à cette personne. Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'est pas mentionné à la section 5 du présent formulaire à venir chercher votre enfant, vous devez transmettre au préalable un avis écrit précisant le nom de cette personne.

** **Veillez prendre note qu'il est obligatoire de venir porter l'enfant à l'intérieur de l'établissement du camp de jour.**

6. PHOTOGRAPHIES

Votre enfant peut-il être photographié ou filmé ? Oui Non

Si **OUI**, permettez-vous la publication dans les différents médias (journaux, web) si nécessaire et pour des fins promotionnelles uniquement. Oui Non

7. MODALITÉS DE PAIEMENT (réservé à l'administration)

Coût d'inscription : _____ \$ + Coût des sorties choisies : _____ \$ + Chandail : _____ \$
= Total : _____ \$
1^{er} versement : _____ chèque – argent – visa- master- débit date : _____
2^e versement : _____ chèque – argent – visa- master- débit date : _____
Initiale : _____

-Votre enfant sera inscrit officiellement au CAMP DE JOUR 2024, s'il reste des places, suite à la période d'inscription qui priorise les citoyens jusqu'au 18 avril 2024. Nous allons prendre connaissances des dossiers dès le mardi 23 avril 2024.

Vous devez tout de même remettre le présent formulaire rempli, accompagné d'un premier versement (**50% des coûts totaux (inscription & sorties inclus)**) afin d'être officiellement sur la liste d'attente.

-Nous acceptons les chèques, l'argent comptant.

-Les chèques doivent être faits à l'attention de **Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon**.

La Municipalité de Saint-Gabriel facturera des frais de 25 \$ pour tout chèque sans provision. **Initiale**

Si votre enfant est accepté au camp de jour de Saint-Gabriel-de-Brandon :

1^{er} Versement (50% des coûts totaux) : Lors de l'inscription MONTANT : _____ \$

2^{ème} Versement (50% des coûts totaux) : AU PLUS TARD, LE JEUDI 20 JUIN 2024.

*Si la totalité des frais d'inscription n'a pas été payée **au plus tard le jeudi 20 juin**, votre enfant ne pourra plus participer au camp de jour dès le **mardi 25 juin**, et ce, tant que la totalité des frais n'auront pas été payés.

Nous devons respecter un ratio concernant le nombre de jeunes et le nombre d'animateurs.

Comme les places sont limitées, la règle du « premier arrivé, premier servi » prévaut. Il se pourrait donc que des inscriptions reçues soient mises sur une liste d'attente. Cependant, les citoyens auront la priorité. Si malheureusement des citoyens souhaitent s'inscrire et que les places ont déjà été comblées par des non-citoyens, les frais de camp de jour seront remboursés à 100% aux non-citoyens pour laisser la place aux citoyens.

8. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés en totalité moins **des frais d'annulation de 50 \$** dans le cas d'une annulation plus d'une semaine avant le début du camp de jour. Les frais ne seront pas remboursés dans le cas d'une annulation à moins d'une semaine avant le début du camp de jour, ni pour les journées de camp manquées.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon remboursera la totalité des frais d'inscription au prorata des journées de camp non utilisées, moins **les frais d'annulation de 50\$**. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : LOISIRS@MUNSTGAB.COM

Initiale :

Nom du parent ou tuteur

Signature du parent ou tuteur

Date de la signature 2024

Veillez retourner cette fiche :

- **Accompagnée de la fiche santé de votre enfant**
- **Votre paiement (50% des coûts totaux)**
- **Vous pouvez remettre aussi votre chèque :**

2^{ème} Versement (50% des coûts totaux) en date du 20 juin 2024

**Où ? : Au bureau des loisirs de St-Gabriel,
5111 chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon**

